

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 2021

PROCES VERBAL

L'an deux mille vingt et un, le vingt-cinq du mois de mars à 20 h 00, le conseil municipal de la commune de VIEILLEVIGNE dûment convoqué le 19 mars 2021, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Nelly SORIN, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 27

PRESENTS : Nelly SORIN, Daniel BONNET, Nelly BACHELIER, Christian JABIER, Catherine BROCHARD, Martial RICHARD, Catherine MORCEL, Alain BOUCHER, Marie-Françoise VALIN, Sophie PACÉ, Vincent AIRIAU, Julien LESCASSE, Myriam VERDIÉ, Agnès MARTIN-HERBOUILLER, Vanessa BROCHARD, Damien MÉCHINEAU, Nicolas GILLIER, Bruno JAUNET, Morgane BONNET, Adrien REMAUD, André LEBRETON, Marie-Reine LANGLOIS, Évelyne RAULET, Joël PHELIPPON, Sylvain MOULET

ABSENTS ET EXCUSES : Vincent DE VAUCRESSON donne pouvoir à Nelly BACHELIER, Solène MOUILLARD donne pouvoir à Vanessa BROCHARD

Madame le MAIRE constate que le quorum est atteint et donne lecture aux pouvoirs.

Catherine MORCEL est désignée secrétaire de séance.

Madame le MAIRE demande s'il y a des observations sur le PV du Conseil municipal du 18 février 2021.

Sylvain MOULET demande si le nombre d'ETP de la mairie peut lui être communiqué.

Le PV du Conseil municipal du 18 février 2021 est adopté à l'unanimité .

Madame le MAIRE passe à l'examen des points inscrits à l'ordre du jour.

1 – Approbation du compte de gestion 2020 de la Commune

Madame le MAIRE présente les chiffres du compte de gestion 2020. Elle indique que l'excédent de fonctionnement est confortable et permet d'envisager les investissements et les emprunts nécessaires aux dépenses d'équipement.

Question adoptée à l'unanimité

2 - Approbation du compte administratif 2020 de la Commune

Madame le MAIRE confirme que les chiffres du compte administratif établi par la Commune et ceux du compte de gestion établi par Madame la Trésorière sont identiques.

Madame le MAIRE cède la présidence du conseil au Premier Adjoint Daniel BONNET et quitte la salle.

Daniel BONNET soumet la délibération au vote.

Question adoptée à l'unanimité.

3 - Affectation du résultat du compte administratif 2020 de la Commune

Madame le MAIRE dit que l'excédent de fonctionnement sert à combler le déficit d'investissement dans un premier temps, le reste étant reporté sur le solde de l'année suivante en tant qu'excédent de fonctionnement.

Madame le MAIRE présente les soldes de fonctionnement et d'investissement 2020 et propose d'affecter le résultat sur le Budget 2021 aux comptes 1068 (recettes d'investissement) et 002 (recettes de fonctionnement).

Question adoptée à l'unanimité

Madame le maire explique que la loi 2019 relative à l'Engagement et la Vie publique impose désormais aux collectivités de présenter préalablement au vote du Budget un état récapitulatif des indemnités versées aux élus siégeant au Conseil municipal.

L'état annuel des indemnités versées aux Elus est présenté au Conseil.

Madame le maire rappelle que les indemnités versées ont été votés par le Conseil municipal en séance publique du 11 juin 2020.

4 - Vote du budget primitif 2021 de la commune

Madame le MAIRE présente les chiffres du Budget primitif 2021 en commençant par la Section de fonctionnement. Elle présente les charges à caractère général et les charges de personnel.

Madame le maire demande s'il y a des questions à ce stade de la présentation.

Pas de questions.

Madame le MAIRE présente ensuite les recettes de fonctionnement prévisionnelles.

André LEBRETON demande pour les baisses d'impôts.

Madame le MAIRE répond que les recettes fiscales seront vues lors de la présentation du vote des taux.

Madame le MAIRE poursuit en présentant la Section d'Investissement en commençant par les dépenses.

Les montants les plus importants pour 2021 concernent les aménagements de voirie rue du Château d'eau/allée de la Gare, ainsi que la réhabilitation du complexe sportif et notamment la reconstruction du Foyer de danse.

Madame le MAIRE indique que le reste concerne tout l'entretien et l'investissement en équipements nécessaires au maintien de la qualité d'accueil des structures.

Madame le MAIRE présente les recettes d'investissement. Elle précise que l'emprunt d'équilibre ne devrait pas être contracté.

Madame le MAIRE précise que l'excédent de fonctionnement affecté se retrouve dans les recettes d'investissement.

Evelyne RAULET demande pourquoi les produits des cessions sont 158.000 € plus élevés.

Madame le MAIRE précise que le produit de la cession de la parcelle de l'avenue de l'Atlantique sera affecté au budget commune et non au budget annexe lotissement.

Madame le MAIRE demande s'il y a d'autres questions concernant le Budget primitif 2021.

En absence de nouvelles questions Madame le MAIRE soumet la délibération au vote.

Question adoptée à l'unanimité.

5 - Pertes sur créances irrécouvrables

Madame le MAIRE indique que Madame la Trésorière a transmis à la commune des créances éteintes pour un montant de 1 066,38 €.

Evelyne RAULET demande à connaître la nature des créances.

Madame le MAIRE précise qu'il s'agit de créances de restauration scolaire.

Question adoptée à l'unanimité.

6 - Vote des taux pour les taxes directes locales 2021

Madame le MAIRE dit que la fixation des taux a fait l'objet d'une réflexion en Commission Finances.

Madame le MAIRE indique que les bases prévisionnelles ont été communiquées par les services des impôts en début de semaine.

Madame le MAIRE rappelle que la commune n'a plus de pouvoir de taux sur la Taxe d'Habitation, qui ne peut plus évoluer.

Madame le MAIRE explique que jusqu'en 2020 pour la taxe sur le foncier bâti il y avait un taux commune et un taux département. La Loi des Finances 2021 prévoit que pour compenser la suppression de la Taxe d'Habitation la part département reviendra désormais aux communes. L'Etat appliquera un coefficient correcteur afin de maintenir la compensation à l'identique.

Madame le MAIRE dit qu'au sein de la Commission Finances l'échange a porté sur deux points. D'un côté, il est important de maintenir une dynamique fiscale pour conserver un haut niveau d'investissement et d'entretien du patrimoine, et conserver un niveau adéquat d'effort fiscal. En même temps, la période actuelle est marquée par la crise sanitaire et par la réforme fiscale.

Ainsi, la Commission Finances propose pour 2021 seulement un gel des taux d'imposition, même si l'évolution des bases est restée faible. Le taux sur le foncier non bâti resterait également stable comme depuis 3 ans.

André LEBRETON demande pourquoi le montant des recettes des taxes directes locales indiqué est inférieur au montant des recettes fiscales inscrit au Budget.

Madame le MAIRE explique que la commune perçoit d'autres recettes fiscales, notamment la taxe sur les pylônes électriques et l'attribution de compensation suite à la suppression de la taxe professionnelle.

Alain BOUCHER demande quelle avait été l'évolution décidée en 2020.

Madame le MAIRE répond que le taux sur le foncier bâti avait été augmenté de 0,10 points, tandis que le taux sur le foncier non bâti avait été laissé inchangé.

A l'unanimité, le Conseil municipal vote les taux suivants pour les taxes directes locales en 2021 :

Taxe sur le foncier bâti (TFB) : 31,06 %

Taxe sur le foncier non bâti (TFNB) : 49,81%

7 - Vote du budget primitif 2021 – budget annexe "lotissement communal"

Madame le MAIRE précise qu'il n'y a pas de compte de gestion ni de compte administratif à présenter étant donné que le Budget annexe a été créé en 2021.

Madame le MAIRE explique que les dépenses prévues concernent des études, le logiciel, les travaux et les charges financières. Les recettes proviennent de l'emprunt.

Madame le MAIRE précise que l'emprunt ne sera contracté qu'en cas nécessaire en fonction des dépenses.

Question adoptée à l'unanimité.

8 - Subventions versées en 2021 aux associations

Alain BOUCHER explique que dans un contexte compliqué en raison de la crise sanitaire il est proposé avec la Commission de verser une somme supérieure à chaque association. Il présente le tableau de subventions proposées pour versement aux associations.

Alain BOUCHER précise que si l'enveloppe globale est légèrement inférieure à celle de l'année dernière c'est parce que moins d'associations ont demandé une subvention.

Madame le MAIRE dit que le reste de l'enveloppe prévue permettra de soutenir des demandes exceptionnelles qui pourraient intervenir plus tard dans l'année.

Alain BOUCHER rappelle que dans le cadre du dispositif de soutien aux associations les tarifs des salles pour les associations ont été maintenues pour 2021.

Question adoptée à l'unanimité.

9 - Subvention versée en 2021 au CCAS

Christian JABIER explique que les ressources du Centre communal d'action sociale proviennent pour partie des concessions du cimetière, et pour partie du versement d'une subvention de la commune.

Joël PHELIPPON demande si tous les crédits inscrits au budget sont consommés.

Christian JABIER répond que les crédits ne sont pas consommés intégralement. En raison de la crise sanitaire on aurait pu penser qu'il y aurait davantage de demandes, ça n'a pas été le cas, probablement en

raison de l'ensemble des aides mobilisées par l'Etat et les autres collectivités. Il précise que la Banque alimentaire fait le même constat.

Christian JABIER rappelle également le système des prêts aux personnes en difficulté, avec un accompagnement à la gestion du budget et des remboursements adaptés. Ces remboursements alimentent aussi le budget du CCAS.

Evelyne RAULET dit être agréablement surprise de voir que dans une commune rurale le budget du CCAS est aussi maigre. Elle se demande où sont les pauvres.

Christian JABIER répond que le conseil d'administration ainsi que la Banque alimentaire aussi sont étonnés de voir que le nombre de demandes d'aide est resté bas pendant la crise sanitaire.

Evelyne RAULET dit qu'il faut rester vigilants car les vrais pauvres ne se manifestent pas.

Christian JABIER répond qu'on ne peut qu'être d'accord. Dès le début de la crise les élus sont allés vers les gens, et sont restés très vigilants.

Marie Françoise VALIN confirme que les élus sont beaucoup sur le terrain, et très attentifs aux personnes qui se présentent à l'accueil. On frappe aussi à la porte des gens.

André LEBRETON dit qu'il y a des communes avec des budgets CCAS très importants et que ce sont des communes dynamiques avec des projets. Il dit que quand le budget est plus important ça crée des demandes, plutôt que de laisser venir les gens.

Madame le MAIRE indique vouloir apporter une précision. Les élus sont très pudiques sur le CCAS et l'aide sociale par respect des habitants. Des réseaux d'alerte sont en place, et bien entendu qu'on détecte des personnes en difficulté qui ne se sont jamais présentés à la mairie. Ce travail de veille ne se voit pas dans les chiffres ni dans les budgets mais c'est un travail de tous les instants.

Madame le MAIRE dit que le budget du CCAS est adapté à son activité. S'il y a des situations ponctuelles qui nécessitent de mobiliser davantage ce sera fait, comme ça a été fait par le passé. Ce n'est pas exclusivement le budget du CCAS qui reflète l'action sociale de la commune.

Damien MECHINEAU dit qu'il faut aussi tenir compte du périmètre d'action de chaque CCAS. Dans certaines communes tout passe par le CCAS, alors qu'à Vieillevigne beaucoup d'actions soutenues se font avec des associations.

Christian JABIER dit que la commune a toujours su répondre aux besoins et attentes sociales des habitants.

Question adoptée avec

26 voix POUR de Nelly SORIN, Daniel BONNET, Nelly BACHELIER, Christian JABIER, Catherine BROCHARD, Martial RICHARD, Catherine MORCEL, Alain BOUCHER, Marie-Françoise VALIN, Sophie PACÉ, Vincent AIRIAU, Julien LESCASSE, Myriam VERDIÉ, Agnès MARTIN-HERBOUILLER, Vanessa BROCHARD, Damien MÉCHINEAU, Nicolas GILLIER, Bruno JAUNET, Morgane BONNET, Adrien REMAUD, Marie-Reine LANGLOIS, Évelyne RAULET, Joël PHELIPPON, Sylvain MOULET, Vincent de VAUCRESSON, Solène MOUILLARD ; 1 abstention de André LEBRETON

10 - Dotation aux provisions pour dépréciation des actifs circulants

Madame le MAIRE explique qu'auparavant la comptabilité publique n'imposait pas des provisions pour risque. Désormais il convient de prévoir une dotation pour l'admission des créances éteintes transmises par le Trésor Public.

Madame le MAIRE explique le mode de calcul du montant à prévoir.

Question adoptée à l'unanimité.

11 - Attribution du résultat financier cession de parcelle

Madame le MAIRE explique que le résultat de la cession de la parcelle située avenue de l'Atlantique sera versé au Budget communal.

Question adoptée à l'unanimité.

12 - Création de poste : avancement de grade

Madame le MAIRE explique que pour permettre l'évolution de carrière d'un agent de la collectivité il est nécessaire de créer un poste au grade supérieur. Elle précise que la suppression du poste au grade inférieur interviendra ultérieurement une fois l'avancement de grade effectif.

Question adoptée à l'unanimité.

13 - Décisions prises dans le cadre des délégations du Maire

Le Conseil municipal est informé des décisions prises dans le cadre des délégations du maire.

Madame le MAIRE dit qu'elle a une demande de prise de parole de Sophie PACE.

Sophie PACE dit qu'il s'agit d'une prise de parole personnelle qui n'engage qu'elle-même, adressée aux élus minoritaires.

Sophie PACE lit son intervention.

Joël PHELIPPON dit que le travail en Commission se passe très bien. Il indique être engagé depuis 30 ans, il demande qu'on leur laisse décider avec la majorité. Avoir voté le budget est une preuve de bonne volonté.

Damien MECHINEAU indique que malheureusement ce n'est pas la bonne volonté qui transpire du document distribué dans les boîtes aux lettres par les élus d'opposition.

Christian JABIER dit qu'il a lu le document distribué par l'opposition et qu'il a été mal à l'aise d'y voir apparaître un article sur une association qu'il connaît bien car il y fait partie en tant que bénévole. Des adhérents ont été surpris de voir que l'article sur leur association est apparu dans un document politique à charge contre le maire et son équipe. C'est mettre l'association en porte à faux.

Madame le MAIRE souhaite prendre la parole. Elle regrette ces attaques personnelles à son égard et à celui de toute l'équipe de la majorité. Le travail municipal se fait avec objectivité, sérénité, engagement et respect. Il est nécessaire d'avancer vers l'intérêt général et non vers le retour sur soi.

Après épuisement de l'ordre du jour et des interventions Madame le MAIRE déclare la séance terminée.